

DIRECTION DE LA COMMUNICATION
ET DES PARTENARIATS

DOSSIER DE PRESSE



RETOUR AU CENTRE POMPIDOU DE

« LA COIFFEUSE » (1911)

DE PABLO PICASSO

24 SEPTEMBRE 2015

« LA COIFFEUSE »

**Centre
Pompidou**

RETOUR AU CENTRE POMPIDOU DE « LA COIFFEUSE » (1911) DE PABLO PICASSO

24 septembre 2015



direction de la communication
et des partenariats
75191 Paris cedex 04

directeur
Benoît Parayre
téléphone
00 33 (0)1 44 78 12 87
courriel
benoit.parayre@centrepompidou.fr

attachée de presse
Elodie Vincent
téléphone
00 33 (0)1 44 78 48 56
courriel
elodie.vincent@centrepompidou.fr

www.centrepompidou.fr

SOMMAIRE

1. COMMUNIQUÉ DE PRESSE	PAGE 3
2. HISTORIQUE DE L'ŒUVRE	PAGE 4
3. NOTICE DE L'ŒUVRE	PAGE 5
4. TROIS QUESTIONS AU CHEF DU SERVICE RESTAURATION	PAGE 6
5. LA DOUANE ET LA LUTTE CONTRE LES TRAFICS DE BIENS CULTURELS	PAGE 7
6. VISUELS PRESSE	PAGE 9



24 septembre 2015



direction de la communication
et des partenariats
75191 Paris cedex 04

directeur
Benoît Parayre
téléphone
00 33 (0)1 44 78 12 87
courriel
benoit.parayre@centrepompidou.fr

attachée de presse
Élodie Vincent
téléphone
00 33 (0)1 44 78 48 56
courriel
elodie.vincent@centrepompidou.fr

www.centrepompidou.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« LA COIFFEUSE » DE PABLO PICASSO RESTITUÉE AU CENTRE POMPIDOU

« La Coiffeuse » de Pablo Picasso a été restituée ce jeudi 24 septembre 2015 au Centre Pompidou. La cérémonie s'est déroulée en présence de Monsieur Michel Sapin, Ministre des Finances et des comptes publics, Madame Fleur Pellerin, Ministre de la Culture et de la Communication, Monsieur Christian Eckert, Secrétaire d'état au budget auprès du Ministre des Finances et des comptes publics et son Excellence Madame Jane Hartley, Ambassadeur des États-Unis en France.

Cette restitution fait suite à plusieurs mois d'enquête et de travail conjoint entre la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières et la Division criminelle du Département d'état de la justice américaine. L'œuvre avait été déclarée volée en 2001. Elle a été interceptée par le service des douanes américaines en décembre 2014.

« Le Centre Pompidou est heureux que cette magnifique œuvre de Pablo Picasso retrouve enfin le chemin de la collection et prochainement des cimaises du musée national d'art moderne. Détériorée par le vol, les mauvaises conditions de conservation qu'elle a ainsi subies et les aléas rocambolesques de son expédition outre-Atlantique, elle doit faire désormais l'objet d'une soigneuse campagne de restauration. Après le miracle opéré, notamment sur une œuvre contemporaine réputée impossible à restaurer (Barnett Newman, Shining Forth (to George), 1961), le service de la restauration du Centre Pompidou saura redonner toute sa force originelle à La Coiffeuse. Je souhaite, que très rapidement, La Coiffeuse de Pablo Picasso soit exposée à nouveau au sein du musée, pour le plaisir de tout le public. » déclare Serge Lasvignes, président du Centre Pompidou.

HISTORIQUE DE L'ŒUVRE

1911 : Pablo Picasso peint *La Coiffeuse*.

1967 : Entrée de l'œuvre dans les collections du musée national d'art moderne grâce au legs de Georges Salles. Comme toutes les œuvres intégrant les collections nationales, *La Coiffeuse* fait l'objet d'un important travail documentaire. Cette documentation s'avèrera essentielle dans le processus de restitution car il permettra d'authentifier l'œuvre retrouvée.

Le legs de Georges Salles comprenait plusieurs dessins de Pablo Picasso, dont deux portraits de M. Georges Salles, quatre huiles sur toile : *Femme assise dans un fauteuil*, 1910, *La Coiffeuse*, 1911, *Portrait de jeune fille*, 1914 et *Femme au chapeau*, 1935, mais également *Marécage*, 1956, de André Masson et *Composition*, 1958, de Pierre Tal-Coat

1970 : *La Coiffeuse* est régulièrement exposée au sein du musée national d'art moderne alors situé dans le bâtiment du Palais de Tokyo.

1977 : L'œuvre fait partie de la présentation des collections modernes lors de l'ouverture du Centre Pompidou.

1997 : La peinture quitte la France pour l'exposition « Picasso und seine Sammlung » à la Kunsthalle der Hypo-Kulturstiftung à Munich (30 avril-16 août 1998).

1998 : Retour de l'œuvre dans les réserves du musée.

Décembre 2000 : Découverte de la disparition de l'œuvre à l'occasion d'une demande de prêt.

Décembre 2014 : L'œuvre est interceptée par les douanes américaines. En provenance de Belgique, elle avait été envoyée le 17 décembre.

13 août 2015 : Restitution de l'œuvre à l'ambassade de France à Washington.

24 septembre 2015 : Retour de l'œuvre au Centre Pompidou.

Fin septembre 2015 : Début de la restauration de l'œuvre.

Fin 2015 : Accrochage de l'œuvre au sein de la nouvelle présentation des collections modernes du musée national d'art moderne.

NOTICE DE L'ŒUVRE



Pablo Picasso

***La Coiffeuse*, 1911,**

huile sur toile, 33 x 46 cm,

Legs de Georges Salles, 1967, Paris, Centre Pompidou, musée national d'art moderne/ccl

© Centre Pompidou

MNAM.CCI/DIST.RMN-GP

© Succession Picasso, 2015

Peinte à Paris en 1911, *La Coiffeuse* est un exemple caractéristique du cubisme analytique mis en œuvre par Braque et Picasso en 1910. Centrée sur une analyse conceptuelle et géométrique de la forme, cette phase du cubisme repose sur une décomposition des volumes en facettes. Les arêtes marquées des plans suivent le rythme des motifs représentés par des petites touches et reconstituent leur identité visuelle. La couleur, réduite à des bruns et des beiges vibrant de lumière, homogénéise l'ensemble de la composition.

Le tableau, entré dans les collections du musée national d'art moderne en 1967, grâce au legs de Georges Salles, un des grands collectionneurs français du cubisme, a également appartenu à l'illustre marchand parisien Ambroise Vollard.

HISTORIQUE DES EXPOSITIONS ET APPARTENANCES DE L'ŒUVRE

1942 : Ambroise Vollard

1953-1967: Georges Salles

1967: Legs Georges Salles au Centre Pompidou

1953-1954 : II^e Biennale de Museu de Arte Moderna, Sao Paulo, Museu de Arte Moderna,

1953 : Le cubisme 1907-1914, Paris, Musée national d'art moderne

1955 : Natures mortes de Géricault à nos jours, Saint-Etienne, Musée d'art et d'industrie

1977: New Haven, Yale University

1998 : Picasso und seine Sammlung, Munich, Kunsthalle der Hypo-Kulturstiftung

TROIS QUESTIONS AU CHEF DU SERVICE RESTAURATION DU CENTRE POMPIDOU

Depuis sa création en 1977 le Centre Pompidou est la seule grande institution culturelle française à être dotée d'un service de restauration intégré à son musée. Ce service peut compter aujourd'hui sur le talent et l'expérience de dix restaurateurs. Sa vocation est d'assurer la conservation matérielle d'œuvres de nature très diverse selon le domaine concerné : peinture, sculptures, arts graphiques, installations, design, architecture, photographies.

TROIS QUESTIONS À VÉRONIQUE SORANO-STEDMAN CHEF DU SERVICE RESTAURATION DU CENTRE POMPIDOU

Avez-vous vu *La Coiffeuse* de Pablo Picasso avant son retour au Centre Pompidou?

Oui, avec Brigitte Leal, directrice adjointe du musée national d'art moderne. Nous nous sommes rendues à New York début 2015 pour authentifier la peinture. L'important travail documentaire effectué lors de l'entrée de *La Coiffeuse* dans les collections en 1967 a permis de repérer les zones d'anciens accidents recensés dans les constats et de conclure qu'il s'agissait bien de l'œuvre originale de Pablo Picasso.

Quel travail de restauration sera nécessaire pour retrouver toute la qualité de l'œuvre?

La restauration durera plusieurs mois et commencera dès l'arrivée de l'œuvre dans nos ateliers. Nous réaliserons un examen approfondi de la toile afin d'établir avec précision un constat d'état. Ensuite, il nous sera indispensable d'effectuer une reprise d'intervention sur le support car le rentoilage ancien a souffert des mauvaises conditions de conservation de l'œuvre durant sa disparition, puis une remise en état de présentation des zones lacunaires sera nécessaire : il s'agira de combler les espaces où la matière (peinture) a ponctuellement disparu.

L'œuvre conserve-t-elle son originalité?

oui, bien sûr, les désordres constatés sont heureusement ponctuels et ne remettent pas en cause l'originalité de la peinture. En outre, il ne s'agit pas de totalement gommer les traces de l'histoire matérielle de l'œuvre mais de minimiser leur impact visuel. Cette restauration sera aussi l'occasion de revenir sur d'anciens traitements pour leur substituer une démarche plus légère en ce qui concerne le support. Elle permettra également d'enrichir le dossier d'œuvre et la connaissance matérielle du tableau puisque nous allons y consacrer une étude complète assise sur l'imagerie scientifique et les examens de laboratoire.



SAISIE DOUANIÈRE « LA COIFFEUSE »

LA DOUANE ET LA LUTTE CONTRE LES TRAFICS DE BIENS CULTURELS

1) LA SAISIE DU TABLEAU « LA COIFFEUSE »

La toile a été retrouvée à l'occasion de son expédition depuis la Belgique vers les États-Unis, le 17 décembre 2014. Repris dans la base de données d'Interpol recensant les œuvres volées, le tableau était faussement déclaré comme un cadeau artisanal d'une valeur de 30 € et était accompagné de la mention "Joyeux Noël". Il a pu être intercepté à Newark dans le New Jersey par la douane américaine (U.S. Customs and Border Protection, CBP). Une enquête menée en étroite collaboration avec les spécialistes de la douane française a mené à l'inspection de cette expédition. En effet, sur la base des informations recueillies par la douane américaine, la douane française a apporté son concours grâce notamment à sa connaissance des réseaux de fraude opérant en Europe de l'ouest dans le trafic d'œuvres d'art. Cette coopération a ainsi permis à la douane américaine d'affiner ses recherches et d'orienter ses investigations, lesquelles ont abouti à la découverte du tableau lors de son arrivée aux États-Unis.

2) RÔLE DE LA DOUANE EN MATIÈRE DE LA LUTTE CONTRE LES TRAFICS DE BIENS CULTURELS

La douane remplit une mission de protection et de surveillance du patrimoine culturel. Son action intervient à un double niveau, national et communautaire, chacun étant régi par des dispositions juridiques propres. En collaboration avec divers acteurs institutionnels dont notamment le Ministère de la Culture et de la Communication et l'Office central de lutte contre le trafic de biens culturels (OCBC), la douane contrôle la circulation des biens culturels et des trésors nationaux en application de l'article 38-4 du Code des douanes national (CDN).

À l'exportation, la douane s'assure que seules les œuvres autorisées quittent légalement le territoire et y reviennent, pour celles qui ne peuvent quitter définitivement le territoire français. La douane française veille également à ce qu'aucune œuvre ne quitte illégalement le territoire. À l'importation, son action permet de lutter contre les trafics affectant notamment les zones de conflit et de pillages et de restituer des œuvres pillées à leurs pays d'origine. À la circulation, la douane s'assure de la détention régulière des biens culturels et des trésors nationaux.

Certains États économiquement déstabilisés ou en proie à des conflits armés, en Afrique et au Proche-Orient notamment (Syrie, Irak, Lybie, Tunisie, etc.), sont la cible de pillages réguliers. Les objets récupérés franchissent alors les frontières afin d'être vendus sur le marché parallèle, y compris sur Internet. Les États-Unis, le Royaume-Uni et la Suisse apparaissent fréquemment en tant que pays de transit ou de destination. L'Asie (Chine, Hong-Kong) tend à bousculer cette hiérarchie avec l'intérêt croissant des investisseurs pour le secteur de l'art, en particulier de l'art contemporain. Certains États du Golfe (Qatar, Émirats arabes unis) sont des acteurs émergents sur ce marché.

3) RÔLE DES SERVICES DOUANIERS SPÉCIALISÉS ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

Outre les brigades douanières qui contrôlent quotidiennement les flux d'œuvres d'art sur l'ensemble du territoire, la douane dispose de services spécialisés.

Les services spécialisés de la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) participent à la surveillance et à la protection du patrimoine culturel. Ils concourent également à la répression des trafics frauduleux par le travail d'investigation réalisé par des enquêteurs spécialisés ainsi que le recueil d'informations, l'analyse de risque et la réalisation d'études, qui orientent les différents services douaniers.

Le Service national de douane judiciaire (SNDJ) est compétent en matière de contrebande de biens culturels. L'évolution du cadre judiciaire douanier a permis, en 2004, de donner également compétence aux officiers de douane judiciaire pour traiter les affaires de vols de biens culturels.

Les succès de la douane en matière de lutte contre le trafic d'œuvres d'art sont aussi le résultat d'une excellente coopération entre les services spécialisés de la douane et ses partenaires institutionnels (INRAP¹, DRASSM²) ainsi qu'avec l'autorité judiciaire.

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

La lutte contre le trafic d'œuvre d'art ne peut s'effectuer que dans le cadre d'une coopération internationale. Les œuvres volées ou pillées dans les pays en proie à des conflits armés franchissent les frontières pour être vendues sur des marchés parallèles. Les États-Unis, le Royaume-Uni et la Suisse apparaissant souvent comme pays de transit ou de destination.

La coopération douanière internationale permet souvent de retrouver la trace d'œuvres volées grâce à l'échange de renseignement ou d'expertise. Interpol, qui centralise dans une base de données, les œuvres volées au niveau international, joue aussi un rôle central dans la lutte contre ces trafics en se faisant le relais des informations recueillies.

RESTITUTIONS DE BIENS CULTURELS

« La Coiffeuse » de Pablo Picasso est le 4^{ème} bien culturel restitué à la France par les États-Unis depuis 2011. Les trois précédentes remises ont porté sur les œuvres suivantes : « Blanchisseuses souffrant des dents » d'Edgar Degas, en janvier 2011 ; « Une fille de pêcheur » ou « Racommodeuse de filets » de Jules Breton, en octobre 2011 ; et « Le marché aux poissons » de Camille Pissarro, en janvier 2012.

4) DONNÉES CHIFFRÉES

En 2014, la douane française a relevé 81 infractions portant sur 3 313 biens culturels, chiffre relativement stable par rapport à l'année précédente où 3 563 biens avaient fait l'objet de constatations.

La majorité de ces infractions porte sur des irrégularités documentaires ou procédurales (55 %)³, des fraudes à la circulation (12 %) ou encore des importations ou des exportations sans déclaration (15 %). Elles sont principalement constatées à la sortie de France : Roissy, frontière suisse, essentiellement.

La nature des biens, objets de fraude douanière, reflète la nature du marché légal français. Les peintures et sculptures représentent les deux tiers des biens concernés. Les tableaux et peintures sont les principaux objets de fraude (44 %), les sculptures et les productions de l'art statuaire arrivant en seconde position (21 %) suivis par des biens anciens (15 %).

Les autres objets de fraude (20 %) témoignent de la grande variété des biens faisant l'objet de trafics : articles d'orfèvrerie, archives de plus de 50 ans, livres de plus de 100 ans, gravures, estampes, sérigraphies et lithographies originales ainsi que leurs matrices, photographies, films et leur négatifs, incunables, manuscrits, cartes géographiques, partitions musicales, collections et spécimens pour collections de zoologie, de botanique, de minéralogie, d'anatomie, ou présentant un intérêt historique, archéologique, paléontologique, ethnographique ou numismatique, meubles, instruments de musique...

1: Institut national de recherches archéologiques préventives

2: Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines

3: Ce chiffre et ceux qui suivent dans cette section concernent la période 2010/2013

VISUELS PRESSE



Pablo Picasso
La Coiffeuse, 1911,
Huile sur toile, 33 x 46 cm,
Legs de Georges Salles, 1967, Paris, Centre
Pompidou,
Musée national d'art moderne-Cci
©Centre Pompidou
MNAM.CCI/DIST.RMN-GP
© Succession Picasso, 2015

La reproduction des œuvres de Pablo Picasso n'est pas libre de droits. Les droits de reproduction sont exonérés pour les reproductions dans la presse pour les formats inférieurs au quart de la page dans le cadre d'articles faisant le compte-rendu de cet événement. Pour la presse audiovisuelle et web, les reproductions sont exonérées du 23 septembre au 31 décembre 2015 et les images ne pourront en aucun cas être copiées, partagées ou bien redirigées. La reproduction via les réseaux sociaux n'est pas autorisée.

Contact :

PICASSO ADMINISTRATION
8 rue Volney
75002 Paris
Tél : 01 47 03 69 70 Fax : 0147 03 69 60
Contact: Christine Pinault, cpinault@picasso.fr



Cérémonie de restitution de *La Coiffeuse* de Pablo Picasso, le 24 septembre 2015 au Centre Pompidou

© Centre Pompidou / Hervé Véronèse



Cérémonie de restitution de *La Coiffeuse* de Pablo Picasso, le 24 septembre 2015 au Centre Pompidou

© Centre Pompidou / Hervé Véronèse